

LA FILIÈRE VOLAILLE FRANÇAISE ENGAGÉE DANS LA LUTTE CONTRE L'ANTIBIORÉSISTANCE

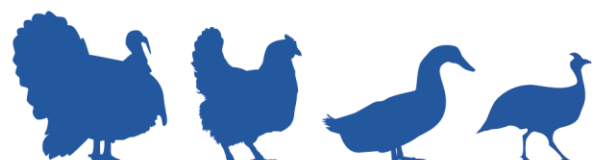
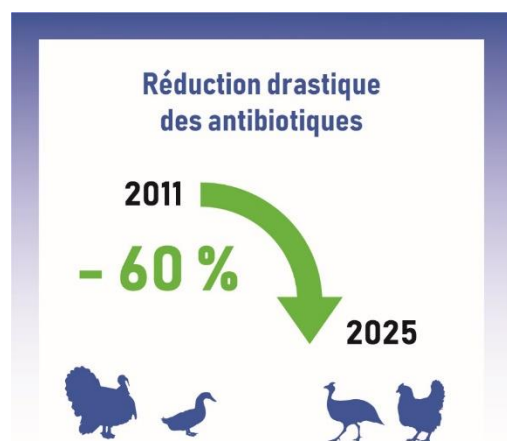
**Objectifs dépassés avec 5 ans d'avance :
-60,5% d'utilisation d'antibiotiques en 8 ans**

La filière volaille française lutte activement contre l'antibiorésistance en adoptant des pratiques exemplaires en matière d'utilisation des antibiotiques. Ainsi, la viande de volaille française ne doit pas contenir d'antibiotiques pour être proposée aux consommateurs. En effet, dans les élevages français, les antibiotiques ne sont utilisés que sur prescription d'un vétérinaire en cas de maladie avérée. Et, lorsqu'un vétérinaire s'est trouvé dans l'obligation de prescrire des antibiotiques, les éleveurs ont alors l'obligation de respecter un délai assurant que tout résidu soit totalement éliminé par l'animal avant sa mise sur le marché.

Au-delà de ces obligations ayant cours en France, la Profession s'est engagée dans une diminution drastique de l'utilisation des antibiotiques dans les élevages. Les éleveurs, les accoueurs et tous les professionnels de la filière donnent en effet la priorité aux mesures préventives en améliorant en permanence les conditions d'élevages de leurs volailles pour limiter leurs risques de contracter des maladies. Grâce à cet engagement, à l'amélioration du bien-être et au suivi quotidien des animaux, la France a réussi à dépasser ses objectifs avec 5 ans d'avance et a baissé de 60,5% l'utilisation des antibiotiques dans les élevages français entre 2011 et 2019.

En effet, la filière volaille française s'était engagée à **une diminution de l'utilisation des antibiotiques de 60 % sur 15 ans**. C'est pourquoi la filière va se fixer très rapidement de nouveaux objectifs dans le cadre de l'évolution de son Plan Ambition 2025 afin de poursuivre cet engagement dans la lutte contre l'antibiorésistance.

Cette évolution remarquable montre l'incroyable énergie que mettent les éleveurs à améliorer en permanence les conditions d'élevage de leurs animaux, que ce soit en matière d'hygiène, de prévention sanitaire ou de suivi du bien-être animal.



À propos de l'Interprofession ANVOL :

ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration.

La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs.

ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.

L'équipe ADOCOM-RP vous remercie de votre attention.
Tél. : 01.48.05.19.00 - Courriel : adocom@adocom.fr

ADOCOM®-RP

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION
11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax. : 01.43.55.35.08
e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr
Qualification : Agence Certifiée OPQCM

